

## CONDITIONS PARTICULIERES ARTISTES TAPEWAY

### MENTIONS LEGALES

www.tapeway.com

Dénomination sociale : TAPEWAY

Statut : Société par Actions Simplifiée

Numéro SIRET : 827 971 359 00019

Capital social : 25 000,00 €

Siège Social : 9, Boulevard Diderot – 75012 PARIS – Tél : 09.67.71.90.65

Contact pour toute information, requête, signalement : Monsieur Nicolas SOUYRI  
nicolas.souyri@tapeway.com - 06.77.56.20.01

Faisant appel, pour l'hébergement de l'Application, à la société HEROKU, sis 3  
Avenue Octave Gréard, 75007 PARIS, joignable au +33 1 72 10 94 00.

### CONDITIONS PARTICULIERES D'UTILISATION APPLICABLES AUX ARTISTES

Les présentes conditions et toutes les sections qui la composent définissent le cadre contractuel des droits et obligations consentis de plein gré.

Les présentes conditions viennent compléter les Conditions Générales de l'Application et forment ensemble et de manière indivisible le contrat conclu entre l'Artiste et TAPEWAY. Elles s'appliquent à l'Artiste qui souhaite recevoir un soutien financier (Récompenses) et diffuser une Mixtape sur l'Application.

Les présentes Conditions Particulières sont mises à jour de manière régulière, et sont donc susceptibles de modification. Compte tenu notamment des extensions et améliorations possibles du fonctionnement de l'Application, TAPEWAY se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les prestations offertes par l'intermédiaire de l'Application ainsi que les Conditions Particulières et Générales et fera ses meilleurs efforts pour en informer les Membres. Toute nouvelle version des Conditions Particulières remplacera les éditions antérieures et seront pleinement opposables aux Artistes à compter de leur acceptation.

#### Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Particulières ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles un Membre peut publier une Mixtape, et ainsi obtenir des Récompenses.

TAPEWAY intervient en qualité d'intermédiaire aux fins de mettre en relation les Artistes et les Donateurs.

## Article 2 : Durée

L'entrée en vigueur et la durée des présentes Conditions Particulières sont celles visées dans l'article « Entrée en vigueur – Durée » des Conditions Générales.

## Article 3 - Présentation de l'Application et des services fournis

L'Application est une plateforme musicale par laquelle n'importe quel Artiste peut diffuser ses Mixtapes et potentiellement recevoir des Récompenses provenant des autres Membres, à condition qu'ils aient renseigné leur relevé d'identité bancaire au moment de la création de leur Mixtape. Dans le cas contraire, l'Artiste ne pourra recevoir de Récompenses.

### 2.3.1. Dépôt d'une Mixtape sur l'Application

1. Tout Membre dispose de la faculté de publier une Mixtape sur l'Application, en se connectant et en suivant les instructions de téléchargement et de publication figurant sur le Site.

2. Lors de la création de la Page de Mixtape, l'Artiste doit obligatoirement faire figurer les informations suivantes :

- Le titre de la Mixtape ;
- Importer le visuel de la Mixtape, qui fera office de « *pochette d'album* » ;
- Importer le contenu musical de la Mixtape (au minimum 1 morceau, maximum 20 morceaux), au format Mp3 ou Mp4, dont la taille totale des fichiers n'excède pas la taille maximale indiquée sur le Site ;
- Indiquer le titre de chaque morceau de la Mixtape ;

### 3.2. Modification / Suppression de la Mixtape

1. Une fois la Mixtape publiée sur l'Application, l'Artiste peut à tout moment modifier partiellement ou totalement des éléments de la Mixtape, tels que les titres des morceaux, le visuel, ou encore le titre de la Mixtape. L'Artiste peut également ajouter des morceaux à sa Mixtape.

2. L'Artiste peut choisir de supprimer, modifier et/ou remplacer librement les morceaux composant la Mixtape, y compris après avoir reçu des Récompenses.

3. Une Mixtape peut être totalement supprimée, bien qu'il ait déjà reçu des Récompenses de la part de Donateurs.

Sa suppression entraînera également celles de toutes les données connexes (notamment, la liste des Récompenses, des Likes et des Ecoutes de la Mixtape).

La Mixtape sera alors supprimée du Profil de l'Artiste.

### 3.3. Récompenses des Artistes par le biais des participations financières déposées par les Donateurs

1 Les Donateurs pourront verser une somme d'argent d'un montant libre compris entre 1 et 100 € afin de soutenir la Mixtape d'un Artiste.

2. La totalité des Récompenses versées à un Artiste, déduction faite des sommes visées à l'article « Rémunération de TAPEWAY », constitue sa Cagnotte.

L'Artiste peut consulter sa Cagnotte à tout moment sur son Compte Personnel.

L'Artiste peut utiliser sa Cagnotte :

-afin verser à son tour une Récompense à un autre Artiste présent sur l'Application ;

-afin de demander à TAPEWAY d'effectuer un virement sur son compte bancaire, dont les coordonnées auront été préalablement communiquées.

3. L'Artiste peut, à tout moment, retirer l'argent figurant dans sa Cagnotte dès lors que celle-ci ai atteint 1 € minimum. TAPEWAY s'engage à transmettre cette demande au Séquestre dans les meilleurs délais et dans un maximum de quinze (15) jours calendaires.

4. L'Artiste est seul responsable de toutes les déclarations, notamment fiscales et sociales, liée aux Récompenses qu'il reçoit, vis-à-vis des administrations et des tiers. TAPEWAY, agissant en qualité de simple prestataire technique, ne saurait engager sa responsabilité à ce titre, et l'Artiste garantit TAPEWAY contre tout recours/condamnation à ce sujet.

### 3.4. Rémunération de TAPEWAY

TAPEWAY perçoit une commission d'une valeur égale à dix (10) pour cent toute taxe comprise perçue sur chaque Récompense versée à un Artiste

À cela s'ajoute 0,3 euro de frais de service également déduits sur chacune des Récompenses.

## Article 4 : Accord entre les Artistes et les Donateurs

### 4.1. Récompenses

Aucune contrepartie obligatoire n'est demandée aux Artistes qui ont reçu des Récompenses.

### 4.2. Les modalités d'écoute de la Mixtape sur l'Application

L'accès aux Mixtapes en Streaming demeure tant que l'Artiste maintient la publication de sa Mixtape sur l'Application.

Dans le cas où l'Artiste supprime sa Mixtape de l'Application, le Membre ne pourra plus écouter sa Mixtape que ce soit hors connexion ou bien en simple mode d'écoute en Streaming. Néanmoins, un Membre ayant déjà téléchargé la Mixtape supprimée pourra continuer à écouter la Mixtape Hors-Connexion tant qu'il ne l'aura pas activement supprimé de l'onglet Offline.

## Article 5 : Responsabilité de l'Artiste

### 5.1. Responsabilité du fait des Contenus édités par l'Artiste

L'Artiste reconnaît et accepte par les présentes, que le Contenu qu'il diffuse par l'intermédiaire de l'Application relève de sa seule responsabilité.

En aucun cas TAPEWAY ne pourra être tenue pour responsable des Mixtapes diffusées ou qui seront diffusées sur l'Application.

Avant de déposer une Mixtape, l'Artiste doit notamment s'assurer que la Mixtape et les informations le concernant ne contreviennent à aucun droit de propriété intellectuelle d'un tiers et ne comprennent aucun élément illicite ou manifestement illicite (atteinte à la dignité humaine, Contenu à caractère pédopornographique, incitation à la violence, incitation à la haine raciale, etc.).

### 5.2. Respect de la législation et de la réglementation en vigueur et des contrats conclus par l'Artiste avec des tiers

1. TAPEWAY n'est pas membre de la SACEM, de l'ADAMI ou autre société de gestion de droit d'auteur ou de droits voisins. L'Artiste, qu'il soit membre de l'une de ses sociétés ou non, reste seul responsable de l'exécution de ses obligations légales et réglementaires conformément aux règles mises en place par ces différentes sociétés.

2. Avant d'utiliser les Services fournis sur l'Application, l'Artiste doit vérifier que ses obligations contractuelles auprès de tout tiers, ne sont pas contraires aux obligations souscrites auprès de TAPEWAY.

TAPEWAY ne pourra aucunement être tenue pour responsable d'éventuelles violations d'obligations contractuelles à l'égard de tiers commises par l'Artiste.

### 5.3. Propriété intellectuelle

Pour le fonctionnement de l'Application, l'Artiste qui demeure titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur ses Mixtapes, concède à TAPEWAY une autorisation de reproduction et de diffusion des Mixtapes dans les conditions définies ci-après.

L'Artiste déclare avoir été parfaitement informé et comprendre que cette autorisation d'exploitation est une condition essentielle au bon fonctionnement de l'Application. Cette autorisation est consentie afin de permettre la diffusion des Contenus mis en ligne par l'Artiste sur l'Application à cette fin, et l'utilisation de l'Application par les Membres.

- Droits consentis :

L'Artiste consent à TAPEWAY, à titre non-exclusif, les droits suivants :

- a) reproduire, ou faire reproduire, la Mixtape, en tout ou partie, par tout moyen ou procédé, sous toute forme et tout support connu ou inconnu, et stocker la Mixtape sur tout support pour en permettre la diffusion sur l'Application et/ou le téléchargement sur le Site;
  - b) diffuser, et faire diffuser, la Mixtape, en tout ou partie, par tout moyen ou procédé, sous toute forme, en vue de l'écoute en streaming sur l'Application ou en téléchargement depuis l'Application ou le Site ;
  - c) adapter la Mixtape, en tout ou partie, en tous formats de lecture de fichiers audio, en association ou non avec d'autres œuvres, par extraits, pour : les besoins techniques de la diffusion et de l'exploitation de l'Application ; la promotion de l'Application et/ou l'Artiste par exemple en insertion dans des bandes annonces ou films publicitaires.
- durée : l'autorisation est consentie à compter du dépôt d'une Mixtape sur l'Application et le Site et pour toute la durée pendant laquelle elle sera accessible sur l'Application et le Site

Il est rappelé que, conformément à l'article 3.2. des présentes conditions particulières, l'Artiste peut, à tout moment, supprimer une Mixtape toutefois les contenus téléchargés par un Membre reste accessible à ce dernier.

- territoire : l'autorisation est consentie pour le monde entier, dans la mesure où l'Application est accessible et utilisable dans tous les territoires du monde.

Conformément aux articles 5.1 et 5.2. qui précèdent, l'Artiste garantit à TAPEWAY que les termes de l'autorisation prévue au présent article 5.3. ne contreviennent à aucun droits de tiers ni à aucun engagement antérieur pris par l'Artiste.